



Lutter contre le racisme systémique à la frontière, en particulier le racisme anti-noir

Ceci est un document thématique parmi cinq présentant les enjeux prioritaires en matière de plaidoyer identifiées par le [Projet de lutte contre le racisme](#) du CCR. L'identification des priorités a été nourrie par les organismes membres et par des consultations avec des personnes ayant des expériences vécues, en particulier celles de descendance africaine.

Résumé de l'enjeu

Les demandeurs d'asile racisés qui arrivent à la frontière canadienne sont confrontés à des obstacles systémiques. Ceux qui viennent de pays africains ou qui sont de descendance africaine sont plus susceptibles que les autres d'être arrêtés et placés en détention. Les processus pour les demandeurs d'asile sont souvent inaccessibles et non soutenus.

Barrières à la frontière

- Les personnes racisées qui arrivent aux frontières du Canada sont trop souvent traitées de manière injuste et irrespectueuse lorsqu'elles présentent une demande d'asile. Elles se voient refuser de manière disproportionnée l'accès aux services, notamment au logement temporaire, dès les premières étapes du processus de demande.
- Les personnes racisées, en particulier celles originaires de l'Afrique subsaharienne, sont plus susceptibles que les autres d'être détenues à leur arrivée au Canada et soumises à des conditions plus rigoureuses à leur sortie de détention.
- Les demandeurs d'asile ne sont pas les seuls à être touchés par le racisme à la frontière. Les personnes racisées qui arrivent au Canada, à l'aéroport ou à la frontière terrestre, sont plus souvent soumises à une vérification supplémentaire et soupçonnées de criminalité ou de menace à la sécurité.

Des voix s'élèvent pour dénoncer le racisme

- La [Stratégie canadienne de lutte contre le racisme 2024-2028](#) souligne l'existence d'un racisme systémique dans le système d'immigration canadien. « Bien que le Canada ait officiellement abandonné un système de sélection des immigrants fondé sur la race, des intervenants et partenaires de partout au pays tirent la sonnette d'alarme quant à la persistance de la discrimination raciale. »

- Lors de l'étude récente du projet de loi C-20 (qui créera un mécanisme de reddition de comptes pour l'Agence des services frontaliers du Canada), de nombreux députés ont indiqué qu'ils entendaient régulièrement des électeurs et des dirigeants communautaires dire que les gens étaient souvent signalés aux postes frontaliers en raison de leur origine ethnique. « En tant que personne racisée, on est souvent perçu un peu différemment, pour être bien franc, par ceux qui sont en position de pouvoir » (Iqwinder Gaheer, député). Au Sénat, la sénatrice Omidvar a souligné l'existence d'un racisme systémique et les témoignages entendus en comité ont souligné « les vulnérabilités de certains individus issus des groupes suivants : les minorités racisées, les peuples autochtones, les personnes qui ne parlent ni anglais ni français, les demandeurs d'asile qui sont particulièrement vulnérables aux forces de l'ordre en raison de leur contexte ainsi que les personnes détenues par l'Agence des services frontaliers du Canada ou dans les centres de surveillance de l'immigration gérés par l'ASFC ».
- Au cours des derniers mois, de nombreux demandeurs d'asile africains nouvellement arrivés se sont retrouvés sans abri, certains vivant dans la rue. Deux d'entre eux sont morts alors qu'ils n'avaient pas de logement. Kabu Asante, du Conseil africain canadien de développement social, a demandé : « Si nous n'étions pas noirs, aurions-nous été traités de cette façon? »
- Une analyse menée par Amnistie internationale et Human Rights Watch a découvert des décisions de détention teintées de racisme : « Les détenus issus de communautés de couleur, en particulier les détenus noirs, semblent être détenus pendant des périodes plus longues, souvent dans des prisons provinciales. En 2019, la plus grande partie des détenus immigrés détenus pendant plus de 90 jours provenaient de pays africains. »

Traitement cruel et dégradant lors de la présentation d'une demande d'asile

Un participant d'un pays africain à l'un des groupes de discussion du projet a raconté comment il s'est senti traité comme un criminel lorsqu'il a déposé une demande d'asile à la frontière. Un fonctionnaire a invoqué son pays d'origine pour justifier son refus de le croire. Il a été menotté et enchaîné (les pieds et mains liés comme un criminel) et emmené dans un centre de détention où il est resté pendant trois mois, jusqu'à ce qu'il puisse obtenir d'autres documents d'identité et qu'il soit libéré.

Recommandations

Le gouvernement doit s'attaquer aux obstacles systémiques à la frontière, en particulier pour les demandeurs d'asile originaires de pays africains, en apportant des changements systémiques de grande envergure. Les principales priorités sont les suivantes :

- Mettre en œuvre la demande du CCR pour un **Asile dans la dignité** : notamment en améliorant les procédures d'admission à la frontière et en créant un processus accueillant et tenant compte des traumatismes pour les demandeurs.
- Introduction d'une stratégie de lutte contre le racisme au sein de l'ASFC visant à identifier et à éliminer le racisme systémique à la frontière et en détention.
- Assurer la représentation des personnes racisées parmi les agents de l'ASFC, conformément aux **engagements de l'Agence en matière d'équité et de diversité**.

Cette ressource a été produite avec le soutien financier de la Fondation canadienne des relations raciales



**Canadian
Race Relations
Foundation**

**Fondation
canadienne des
relations raciales**